

EXTRAIT DU REGISTRE D
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au Palais du Travail, 1 Boulevard Frédéric Mistral à Narbonne, sous la présidence de Monsieur Henri MARTIN

Séance publique du JEUDI 11 MAI 2023 à 18h00

Date de convocation : mercredi 3 mai 2023

Délibération
N°C2023_92

Membres en exercice :	76
Votants :	
Suffrages exprimés :	
Pour :	
Contre :	
Abstention :	

SECRETARE DE SEANCE : DEVIC Bernard

PRESENTS : ALAUX Sylvie ; ALVAREZ Jean-Michel ; BANOS Eric, BELART Xavier ; BELLOTTI-LASCOMBES Emma ; BORSNAK Philippe ; BOUSQUET Didier ; BREHON Bruno ; CALMON Julien ; CASTAN Luc ; CESAR Jean-Paul ; CHARPENTIER Christine ; CHING Monique ; CLERGUE Guy ; COMBES Georges ; COUSIN Sylvie ; DAUZATS Christine ; DEBLED Serge ; DEVIC Bernard ; DURAND Viviane ; FABRE Alain ; FAGES Gilles ; GERMA Alain ; GOUIRY Catherine ; JAMMES Michel ; JANSANA Jean-Marc ; JULES Jean-Claude ; LACOMBE Gérard ; LAPALU Christian ; LENOIR Alexia ; LETEISSIER Gérard ; MAILLARD Sylvain ; MARTIN Henri ; MARTINAGE Fabienne ; MONIE Jean-Marie ; MONTAGNIER André-Luc ; NUNEZ Frédéric ; PARRA Eric ; PECH Olivier ; RENAULT Régine ; RIO Jean-Louis ; ROCHER Edouard ; RUDENT Yann ; SEGUI Jeanne Maryse ; THIVENT Viviane ; TIXIER Sandrine ; TUBAU Marcel ; VALERY Benoit ; VIALADE Alain ; VICO Alain ; VITASSE Florence

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : HERNANDEZ Joël ; MALQUIER Bertrand ; PAIRO Jacques ; VERGNES Magali ;

EXCUSES : BASTIE Yves ; BOUTIE Catherine ; DARAUD Jean-François ; FAURAN Jean-Paul ; GUENFICI Alexandre ; HUYNH-VAN Nathalie ; KAISER Stéphanie ; PAVAN Gaëlle ; PENET Yves

EXCUSES EN COURS DE SEANCE : ABED Yamina (délibération N°C2023_97) ; CHALULEAU Jean-Paul (délibération N°C2023_97) ; PAIRO Jacques (délibération N°C2023_85) ; PY Michel (délibération N°C2023_97) ; VERGNES Magali (jusqu'à la délibération N°C2023_90) ; HERNANDEZ Joël (délibération N°C2023_97) ; MALQUIER Bertrand (délibération N°C2023_97)

EXCUSES AVEC PROCURATION : ALDEBERT Didier ; AMBROSINO Jean-Marc ; BESSE Jean-Baptiste ; BOUISSET Cyrielle ; MOULY Didier ; PINET Marie-Christine ; RAPINAT Evelyne ; SAINTE-CLUQUE Nicolas ; TEXIER Bruno

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE : ABED Yamina (jusqu'à la délibération N°C2023_96 et à partir de la délibération N°C2023_98) ; CHALULEAU Jean-Paul (jusqu'à la délibération N°C2023_96 et à partir de la délibération N°C2023_98) ; PY Michel (jusqu'à la délibération N°C2023_96 et à partir de la délibération N°C2023_98)

Nomenclature Etat : Institutions et vie politique – Désignation de représentants

OBJET : POLITIQUES CONTRACTUELLES – Désignation des représentants du Grand Narbonne au sein de l'Assemblée des Territoires – Région Occitanie

Mise en place par la Région en 2016, l'Assemblée des Territoires est un espace de concertation et de co construction des politiques publiques régionales.

A l'occasion du renouvellement de l'Assemblée des territoires, la Région a l'ambition qu'elle devienne la fabrique régionale du changement de modèle de développement territorial co-construit avec les territoires.

Ainsi, la composition de l'Assemblée est dorénavant adossée aux 59 Contrats Territoriaux Occitanie pour être en prise directe avec la réalité de l'organisation territoriale et cohérente avec le périmètre du cadre contractuel des politiques publiques et surtout elle intègre une nouvelle dimension citoyenne (via les comités participatifs citoyens locaux ou les CODEV).

Grâce à un nombre de délégués par territoire systématiquement pair tant au titre de la démocratie représentative que de la démocratie participative, l'exigence de parité Homme Femme établie dès 2016 est maintenue pour chaque territoire.

Chaque territoire porteur d'un Contrat territorial d'Occitanie sera représenté au sein de cette Assemblée par :

- 2 délégués élus locaux (1 homme - 1 femme)
- 2 délégués citoyens issus du CODEV (1 homme - 1 femme).

Aux côtés de ces membres délégué-es, seront associés des invités permanents notamment les présidents des 13 départements, les 13 présidents des associations départementales des maires, les 13 présidents des associations départementales des maires ruraux de France, le président du CESER et des élus régionaux.

Afin d'organiser les travaux au sein de cette nouvelle Assemblée, le principe d'une coprésidence assurée par 2 délégué-e-s sera poursuivi, de même que la constitution de groupes de travail thématiques constitués sur la base du volontariat.

Enfin, l'Assemblée des Territoires renouvelée sera associée aux travaux liés au SRADDET Occitanie 2040. Ainsi, sur la base des espaces de dialogue du SRADDET (Etoile toulousaine, Ruban méditerranéen, espace Massif central, Espace Pyrénéen), 4 Commissions territorialisées seront constituées, pour rassembler les représentants des SCOT et les membres volontaires de l'Assemblée des Territoires.

Il est rappelé que :

- lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination, le vote a lieu à bulletin secret. Dans ce cas, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.
- Le Conseil Communautaire peut toutefois décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.
- Par ailleurs, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il est donné lecture par le maire (article L.2121-21 du C.G.C.T),
 - par application de l'article L.5211-1 du C.G.C.T, l'article L.2121-21 est transposable au fonctionnement des EPCI.

Il est fait appel à candidatures.

Sont proposés :

- 2 délégués élus locaux (1 homme - 1 femme) : Bernard DEVIC – Christine DAUZATS
- 2 délégués citoyens issus du CODEV (1 homme - 1 femme) : Michel FARNOLE – Aurore FOURNIER

En l'absence d'autre candidat et conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales par renvoi de l'article L.5211-1, **sont désignés :**

- 2 délégués élus locaux (1 homme - 1 femme) : **Bernard DEVIC – Christine DAUZATS**
- 2 délégués citoyens issus du CODEV (1 homme - 1 femme) : **Michel FARNOLE – Aurore FOURNIER**

Délibération certifiée
exécutoire compte tenu
de sa transmission en
Sous-Préfecture

le : |PREF|
et de sa publication
le : |PUB|

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,
Maître Didier MOULY,



Maire de Narbonne
Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération

